



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
PROFESSEURS DES ECOLES DU MAINE ET LOIRE

SNUDI FO 49

(fédération de l'enseignement FNEC FP FO)

mail : snudifo49@wanadoo.fr

site : www.fnecfpfo49.com

A Angers, le 3 octobre 2017

A Monsieur le Maire de Saumur

Objet : Directeurs d'écoles et signature de "chartes"

Textes règlementaires *:

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (1)

Décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'écoles

Monsieur le Maire,

Notre organisation syndicale vous saisit par la présente d'une anomalie qui attribue des prérogatives non règlementaires aux directeurs d'écoles qui sont fonctionnaires d'Etat sur la Ville de Saumur. En effet, vos services municipaux leur a demandé de signer une charte ATSEM.

Les directeurs travaillent en lien avec les collectivités territoriales propriétaires des locaux scolaires, employeurs des ATSEM et agents du périscolaire mais leur employeur, celui auquel ils obéissent, reste bien l'Education Nationale (l'EN, le DASEN).

Des tâches supplémentaires et non règlementaires n'ont pas à leur être imposées par vos services. S'il est tout à fait normal que les règlements qui relèvent du champ territorial et qui impactent l'école soit portés à leur connaissance, le fait qu'ils apposent une signature personnelle, **engageant une responsabilité individuelle**, est tout simplement contraire au Statut qui les protège.

Alors que les missions des directeurs sont clairement définies dans le décret de 89, il faut savoir, par ailleurs, que leurs tâches se sont multipliées de manière inacceptable ces dernières années, notamment depuis la mise en œuvre des rythmes scolaires.

Vous conviendrez que le lien entre Fonction publique d'Etat et Fonction publique Territoriale est d'autant plus efficace et agréable quand les prérogatives des uns et des autres sont respectées. C'est pourquoi nous vous sollicitons.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en notre parfaite considération.

Pour le syndicat des professeurs des écoles Force Ouvrière

La secrétaire départementale

Magali lardeux